

## Language Proficiency Assessment Tests cut scores/benchmark levels accepted by nursing regulators in Canada

## Tests d'évaluation des compétences linguistiques : notes de passage/niveaux de référence acceptés par les organismes de réglementation des soins infirmiers au Canada

SUBTEST	PTE ACADEMIC	IELTS ACADEMIC	CELBAN	OET	TEF CANADA
Reading <i>Compréhension de l'écrit</i>	66	6.5	8	C+	4
Listening <i>Compréhension orale</i>	73	7.0	9	B	4
Writing <i>Expression écrite</i>	68	6.5	7	C+	4
Speaking <i>Interaction orale</i>	75	7.0	8	B	5

### Note

The OET utilizes both letter grades and scale scores to comprehensively assess the candidate's proficiency in English for healthcare communication. Letter grades ranging from A to E, indicate overall proficiency levels, with A representing the highest and E the lowest (there is also one letter grade, C, which includes both C and C+). The subject matter experts panel considered prioritized the use of the letter grades for setting OET cut scores considering the broader recognition and acceptance of letter grades by regulatory bodies, employers, and educational institutions in the healthcare sector. This decision ensures alignment with industry standards and facilitates more informed decision-making by regulatory bodies.

### Remarque

L'OET utilise à la fois des notes sous forme de lettres et de barèmes pour évaluer de manière exhaustive les compétences du candidat en anglais pour la communication dans le domaine de la santé. Les notes allant de A à E indiquent le niveau de compétence global, A représentant le niveau le plus élevé et E le niveau le plus bas (il existe également une note, C, qui comprend à la fois C et C+). Le groupe d'experts en la matière a donné la priorité à l'utilisation des notes en lettres pour fixer les notes de passage de l'OET, compte tenu de la reconnaissance et de l'acceptation plus larges des notes en lettres par les organismes de réglementation, les employeurs et les établissements d'enseignement dans le secteur des soins de santé. Cette décision garantit l'alignement sur les normes du secteur et facilite la prise de décisions plus éclairées par les organismes de réglementation.